

La Force de l'ÂGE

Mars - Avril 1989
Volume 2 - Numéro 6

de l'

ÂGE

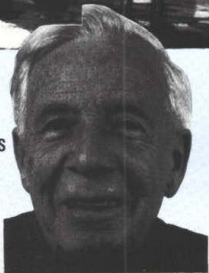
DOSSIER :

Les arrangements préalables de services funéraires et de sépultures



ACTUALITÉS

- LA POLITIQUE DE SANTÉ MENTALE
- LES RÉGIMES PUBLICS DE RETRAITE
- IMPÔT 3^e ÂGE



PORTRAIT
Claude de Mestral



Hi-Fi




IMAGINATION

Enr.

Benoît Lavigneur

Le spécialiste
en disco-mobile
qui porte
une attention spéciale
aux personnes du
troisième âge
et aux personnes
handicapées



Pour de la musique
ou laser ou
audio-numérique,
pour danser sur
des airs de samba,
rumba, valse ou cha-cha,
2 D.J. à votre service
Stéphane Hodgson
(514) 491-0536
Dean Walker
(514) 623-0156



61, 63^e avenue
Saint-Eustache, Qc
J7P 3M6

Tél.: (514) 729-3441 (bur.)
(514) 491-6799 (rés.)

Éditeur :

AQDR Provinciale
1850, rue Bercy, suite 113A
Montréal, Qc, H2K 2V2
(514) 526-3845

Directrice :

Yvette Brunet

Chef de pupitre - Conception

graphique :
Benoît LaFortune

Comité de rédaction

Lise Boulangier, Yvette Brunet,
Jean Carrette, Benoît LaFortune,
Françoise Martineau, G. François
Plamondon

Photos et illustrations :

Philippe Chartrand

Photocomposition :

Composition Fleur de Lysée
1982 Inc.

Impression :

Imprimerie Soleil

La Force de l'Âge est une publication produite par l'Association Québécoise pour la Défense des droits des Retraités-es et pré-retraités-es. La reproduction totale ou partielle des articles du bulletin est permise et encouragée à condition qu'on en mentionne la source.

Responsable du marketing :

Anne Maisonneuve
527-4521 poste 314

Dépôt légal :

Bibliothèque Nationale du
Canada,
2^{ième} trimestre 1987
Bibliothèque Nationale du
Québec,
ISSN 0833-817X
Courrier de deuxième classe :
Enregistrement # 7756

Adresse de correspondance

La Force de l'Âge
Casier Postal 326
Succursale «C»
Montréal, Qc, H2L 4K3
(514) 526-3845

Mars - Avril, c'est le temps de préparer ses rapports d'impôt. Tandis que les gouvernements y vont de leurs explications détaillées à propos de formulaires dits «simplifiés», le contribuable se perd en conjectures sur les «évasions» fiscales qui lui sont proposées.

Plus sensible aux récriminations des aîné-e-s, La Force de l'Âge a fait enquête auprès d'experts comptables pour se rendre compte que : **de nombreux retraité-e-s paient plus d'impôt que leur dû.** Ainsi, pour vous aider à reconnaître les dispositions qui donnent droit à des remboursements, selon votre situation, nous avons préparés, dans la chronique Droit Express, un résumé des principales mesures qui concernent les retraités. Par ailleurs, si le système fiscal s'applique à tous et à toutes, Françoise Martineau s'est interrogée sur le sexisme du fisc qui favorise outrageusement les hommes. Son article paraît dans La Force des Femmes.

Les arrangements préalables de services funéraires et de sépulture connaissent une progression fulgurante depuis quelques années. C'est pourquoi l'Office de la Protection du Consommateur du Québec a réuni en un seul document les questions et les réponses les plus à propos sur ce sujet. Vous trouverez ces renseignements très précieux dans notre Dossier.

Saviez-vous que l'argent pourrait manquer dans la caisse des différents régimes publics de retraite ? G. François Plamondon, dans la chronique Économie, expose les répercussions susceptibles de se produire, si rien n'est modifiée dans la répartition des différentes sources de revenus des personnes retraitées.

La nouvelle politique québécoise de Santé mentale n'a pas fait que des heureux. Certains s'interrogent sur les principes mêmes sur lesquels repose la politique. Selon Jean Carrette, il faudra surtout surveiller la recherche d'une plus grande équité et d'une meilleure accessibilité de la population aux services bio-psycho-social. Son article se retrouve dans la chronique Politique et Société.

Pour compléter ce numéro, nous vous présentons de larges extraits d'un livre qu'a publié Claude de Mestral, pasteur protestant francophone et ardent réformateur social. Membre fondateur de l'A.Q.D.R., Claude de Mestral n'est pas qu'un homme libre. Son inlassable travail l'a conduit à rencontrer des hommes qui l'ont profondément marqué : Gandhi, Alan Paton, Martin Luther King et plus récemment Mu'ammarr Kadhafi.

Bonne lecture !

Portrait

Homme d'église, membre fondateur de l'A.Q.D.R., Claude de Mestral a toujours été pour le rapprochement et le travail commun de tous les chrétiens, peu importe leur appartenance à telle ou telle église. Toujours actif, il s'occupait de questions sociales et faisait même de la politique, au NPD et au RCM. Sous le titre *Mémoires d'un homme libre*, paru dans la collection Témoignage, aux Éditions du Méridien, il décrit l'extraordinaire destin que fut le sien. Se faisant, il nous livre un témoignage remarquable de ce siècle qui tire à sa fin. La préface est de Me Jean Doré, maire de Montréal.

«Lorsque tu te réveilles, Pooh, quelle est la première chose qui te vient à la tête ?
— Qu'y a-t-il pour la petite déjeuner ? dit Pooh.
— Et toi, Piglet, que dis-tu ?
— Je dis, je me demande ce qui va arriver d'excitant aujourd'hui ?»
(Winnie-the-Pooh, par A.A. Milne)

La conversation de Piglet et Winnie-the-Pooh — qu'on peut lire en exerçant — met en évidence l'inattendu dans la vie, ce qui semble avoir caractérisé la mienne. Né en Suisse en 1903, je suis arrivé au Canada en 1929, par bateau, qui tant le «vieux» monde, sans jamais l'avoir vraiment décidé, mais poussé par les circonstances. J'avais déjà passé deux ans aux Indes, avec une maison d'importation, et quatre ans pour le Chocolat Suchard à Paris et Philadelphie, suivis de deux ans pour Christie Brown Biscuits à Toronto. En juin 1937, je fus consacré pasteur de l'Église unie du Canada — une vocation tardive qui m'avait sorti des «affaires» pour me lancer sur un nouveau chemin et pour commencer des études en Lettres et Théologie à l'Université de Toronto. Le même mois, à Toronto j'eus la chance d'épouser une jeune fille, Lulu D. Bates, revenue du Japon l'automne précédent. Elle y était née le 31 décembre 1905 de parents missionnaires.

Nous avons vécu quarante merveilleuses années ensemble, à Montréal, puis en Angleterre — 2 alors que je travaillais en Afrique,

ayant mon bureau à Londres. Revenu au Canada en 1959, nous avons passé six ans dans le nord-ouest du Québec, pays minier, dont je sortis en 1965, pour lancer, à Montréal, un centre d'un nouveau genre : pour entrer en contact avec les gens qui ne viennent plus dans les églises (ils sont légion) et pour aider le travail œcuménique de l'Église unie. Je pris ma retraite en 1973, encore gaillard, et j'ai été fort occupé depuis lors, dans divers projets, incluant une sorte de bataille avec Jean Drapeau, maire de Montréal, dont la «folie des grandeur» a coûté si cher aux Montréalais ! Je me suis même lancé en politique, comme on le dit, ayant été trois fois candidat fédéral du Parti néo-démocrate. Maintenant, arrêté pour un temps par deux crises cardiaques dont je me remets, je continue à vivre; et je me permets, entre autres, d'écrire le récit d'une vie, si fertile en rebondissements imprévus dont je suis le premier à m'étonner.

Et en tout cela je vois se vérifier la remarque de Piglet : le besoin d'être prêt à accepter des vues nouvelles et plus larges; le besoin de ne pas nécessairement suivre un chemin tout tracé; de se laisser guider par la vie et les événements, ce qui a fait dire au grand théologien Karl Barth, un autre Suisse, qu'il faut toujours lire la Bible, et en même temps que son journal !...

Conseil œcuménique des Églises

Lorsque j'appris que le Conseil œcuménique des Églises serait

MÉMOIRES D'UN HOMME LIBRE

CLAUDE DE MESTRAL



PHOTO DE
JEAN DORÉ,
MAIRE DE MONTRÉAL
MÉRIDIAN
TÉMOIGNAGE

inauguré, durant l'été 1948, à Amsterdam, je ne pensais certes pas pouvoir y être. Notre Église y déléguait des gens plus importants que moi. Mais, presque au dernier moment, le D^r John R. Mott — un laïc méthodiste américain décrit par *Life* comme «the grand old man of Protestantism» — m'aïda à trouver les fonds nécessaires. Quelques mois plus tôt, il avait présidé, à Montréal, une conférence des pasteurs des différentes Églises ayant des travailleurs francophones, que j'avais organisée avec quelques collègues. Le seul moyen pour moi de pouvoir pénétrer dans les assises d'Amsterdam était de m'y inscrire comme correspondant de presse, ce qui me semblait très naturel. Et c'est ainsi que je pus en 1948 quitter Québec, sur le SS. *Vollendam* à destination de Rotterdam. Je profitai de l'occasion pour faire une brève visite en Suisse car je voulais revoir maman et la famille avant la conférence d'Amsterdam. Quelle joie de se retrouver après 19 ans d'absence !

Avant de quitter Montréal, je m'étais arrangé avec le *Montreal Daily Star* et le *Saturday Night* de Toronto pour leur envoyer quelques articles. Le jour avant mon départ, je reçus un téléphone du sénateur Bouchard : «Qu'est-ce que les Églises protestantes

préparent à Amsterdam ? Allez-vous vous liguer contre notre Église ?» — «Nous avons bien plus à faire à mettre nos affaires en ordre, à mieux nous entendre. Seriez-vous intéressé à recevoir quelques articles ?» — «Mais certainement, j'en serais ravi, comme nos lecteurs.» Et c'est ainsi que cet été-là, j'envoyai plusieurs articles, par exemple : «Rotterdam l'indomptable», (6 août 48); «Les Chrétiens de Russie», (27 août); «Vers un rapprochement chrétien ?»; «Activités d'Amsterdam 1948», (10 septembre); «Catholicisme romain et protestantisme en France», (17 septembre); «Le Christianisme en France», (8 octobre).

Ce que j'essayais de faire dans ces articles, c'était d'aider mes lecteurs canadiens à comprendre la diversité des Églises protestantes qui cherchaient maintenant à faire un pas vers l'unité et une coopération plus forte...

Une Église, deux nations ?

De retour dans l'Est du Canada, je pus constater que de plus en plus de personnes et de groupes se préoccupaient du fossé grandissant qui divisait notre pays. Beaucoup de personnes engagées dans le mouvement œcuménique avaient fait l'expérience que, sur le terrain religieux, plusieurs des vieilles différences et oppositions pouvaient être surmontées; ils désiraient aussi unir leurs efforts pour consolider notre unité nationale, au nom de leur foi. C'est ainsi que deux hommes eurent l'idée de publier un livre sur ce thème. C'étaient le père Philippe LeBlanc, o.p., et le professeur anglican Arnold Edinborough, de Toronto. Ce livre eut pour titre : *One Church, Two Nations ?* (publié par Longmans en 1968, et dont le lancement eut lieu à Dialogue). Il se divisait en trois parties : «L'arrière-plan de nos dissensions»; «Les plaintes particulières du Québec»; «Champ de bataille ou point de rencontre.»

Quatre participants étaient catholiques, dix protestants et deux juifs. Ma contribution se trouvait dans la dernière partie : «Quand l'Église doit-elle parler ?» insistait sur la valeur du témoignage commun tel qu'illustré par le pavillon chrétien de l'Expo 67.

Pavillon chrétien de l'Expo 67

Je viens de faire allusion au pavillon chrétien de l'Expo '67 à Montréal, auquel j'ai été appelé à collaborer. Pour lui faire justice, je crois que je ne puis mieux faire que de reproduire le texte du communiqué de presse que lui consacra Dialogue en avril 1967 :

Le Pavillon chrétien à l'EXPO 67 de Montréal : concrétisation de l'œcuménisme.

Lorsque l'Expo 67 ouvrira ses portes, en avril prochain, à Montréal, pour la première fois au cours d'une exposition mondiale, l'Église catholique n'aura pas son «Pavillon du Vatican», pas plus que les Églises protestantes et orthodoxes n'auront le leur.

Seul le Pavillon chrétien présentera le message chrétien à l'homme moderne. Huit Églises, dont l'Église catholique, l'Église orthodoxe, l'Église unie du Canada, l'Église anglicane, ont décidé de joindre leurs efforts, par fidélité à l'Évangile et à l'appel du Christ à l'unité.

Le Pavillon chrétien ne sera pas une chapelle, même inter-confessionnelle. Dans le cadre de l'Expo 67, «Terre Des Hommes», ce pavillon veut être avant tout un témoignage, parlant tant au cœur qu'à l'intelligence de l'homme moderne. On veut éviter une présentation purement logique et rationnelle du christianisme, comme s'il s'agissait de faire un exposé. On cherche plutôt à parler par l'image, comme la Bible dans son langage et le Christ par ses paraboles.

La naissance, la vie et la mort — de tout humain comme du Christ — se saisissent. Mais le Pavillon chrétien veut montrer combien la résurrection du Christ, comme la venue de l'Esprit, ne concernent pas que le Christ, ou

les chrétiens, mais tout homme... 1979

L'automne marqua le début de l'A.Q.D.R. (Association québécoise pour la défense des droits des retraités et pré-retraités), fondée avec deux amis. *La Presse* nous appela «les trois mousquetaires», bien que, comme les trois mousquetaires de Dumas, nous fussions quatre, la quatrième étant une femme, qui devint éventuellement présidente. Notre but a été franchement revendicateur; nous déplorions le fait que les deux-tiers des personnes du troisième âge vivaient encore au-dessous du seuil de la pauvreté, des femmes surtout. Ce fut une bonne idée, qui produisit des résultats positifs. Cela poussa les autres mouvements du troisième âge du Québec à se montrer plus combatifs et à mettre moins l'accent sur les loisirs et les voyages... bien trop coûteux pour la majorité des gens à la retraite ! Nous avons petit à petit appris aussi à moins travailler seuls, à former des coalitions, souvent «ad hoc», pour des buts précis. C'est ainsi que nous avons réussi plus tard à former une première coalition «nationale» du troisième âge au Canada qui força, en juin 1985, le gouvernement fédéral conservateur à «conserver» l'indexation de nos pensions.

Épilogue

En terminant mon récit, je tiens à évoquer le nom du Prince de la paix, Jésus-Christ, et le Père qui l'a envoyé, le seul Dieu de tous les hommes, que j'essaie de suivre. Lui seul peut aider les gens de bonne volonté à hâter la venue ici-bas de la paix et de la justice.

Dans une vie bien remplie, on apprend à la longue à mesurer toutes les dimensions de la liberté. L'absence de liberté équivaut à l'absence de paix. Comme le dit Hồ Chí Minh : «La liberté est le plus grand des biens.» Je suis en paix et je suis libre, et je demeure surtout engagé.

AQDR-EMENT VÔTRE

Cette chronique évoque les différentes activités de l'Association sur le plan provincial et local. Elle vise à faire connaître concrètement les orientations et objectifs que poursuit l'AQDR à travers ses différents programmes.

Sherbrooke LES ÂÎNÉS ET LEUR COMMUNAUTÉ:

Le C.L.S.C. Alfred Desrochers invite les membres des associations 3^{ème} âge, le 1^{er} avril prochain, à partager les résultats d'une recherche en cours depuis le mois d'août 1988, et qui porte sur la qualité de vie des aînés vivant à domicile.

La recherche vise à connaître les conditions de vie des personnes âgées vivant à domicile, sur le territoire de la MRC Memphrémagog. Elle cherche aussi à analyser les facteurs motivant leur désir d'hébergement ainsi qu'à élaborer les priorités de développement de services favorisant le maintien à domicile.

Mme Yvette Brunet et M. André Corneau, du Comité Exécutif Provincial seront présents. La section locale de Granby y tiendra aussi un kiosque d'information sur l'AQDR, en vue du développement et de la promotion de l'Association. De plus, un noyau de retraités-es et préretraités-es de Magog et des environs travaillent présentement au démarrage d'une section.

Au gala des grands prix nationaux 1988 de la Société Nationale des Québécois de Lanaudière

**RÉCIPIENDAIRE DU PRIX HENRI-PICHETTE :
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE DES DROITS
DES RETRAITÉS-ES ET PRÉRETRAITÉS-ES (SECTEUR BRANDON)**



Le 28 janvier dernier, les efforts de l'AQDR secteur Brandon étaient honorés par la Société Nationale des Québécois de Lanaudière.

Lors d'un gala des Grands Prix Régionaux de la Société Nationale des Québécois de Lanaudière, tenue au Cégep de Joliette, l'AQDR section Brandon a été le récipiendaire du prix de développement communautaire Henri-Pichette. Mentionnant que l'objectif de ce gala «est de rendre hommage à des citoyens ou groupe Lanaudois qui se sont distingués et fait honneur au Québec et à la région dans le domaine des arts, des sports, du développement économique, du développement socio-économique et des sciences humaines», les organisateurs de la soirée ont souligné l'importance, la compétence et le dévouement

des membres de l'AQDR quand à l'amélioration des conditions de vie des retraités-es et préretraités-es.

La Société Nationale des Québécois de Lanaudière a particulièrement tenue à rappeler qu'au cours de l'année 1988, «l'A.Q.D.R., a su mettre sur pied des activités intéressantes et enrichissantes visant à combler les besoins de ses membres qui vivent trop souvent l'isolement. Outre les visites d'amitié, le transport-dépannage, les rencontres d'information, l'A.Q.D.R. organise des activités sociales, envoi des cartes d'anniversaire (confectonnées par les enfants de l'école primaire Panet), met sur pied un Centre de jour, des séances d'information et a participé à la consultation de la Commission Rochon, sur les services de santé au Québec».

La journée des aînés

L'Association Québécoise de défense des droits des Retraités-es et Préretraités-es (A.Q.D.R.) section Mont-Laurier, organise un colloque le mardi, 4 avril prochain, à la salle Maclaren du Palais des sports, à Mont-Laurier.

La journée des aînés vise à identifier les besoins des personnes âgées de ce secteur de la région Laurentides-Lanaudière, discuter des ressources offertes par les organismes du milieu, et connaître les attentes des personnes retraitées face au développement d'un centre de jour.

La discussion portera, entre autres, sur la nature des services dispensés par un centre de jour, sur le mode d'organisation et de distribution des services ainsi que sur les attentes des personnes âgées.

Les représentant-e-s des établissements des affaires sociales de la M.R.C. d'Antoine-Labelle, un représentant du C.S.S.S.L.-L. un représentant d'un centre d'accueil de la région de Lanaudière, seront également invités à débattre du sujet.

Le débat sera animé par Monsieur Jean Carette, professeur de gérontologie sociale à l'Université du Québec à Montréal.

AQDR Des Cheneaux L'hébergement à domicile ou en institution?

En janvier dernier, le Centre de recherche sur les services communautaires de l'Université Laval rendait public une recherche intitulée «Étude exploratoire de la situation des personnes âgées vivant à domicile, dans le secteur Des Cheneaux, et leur désir d'hébergement institutionnel».

Rappelons que cette recherche est le fruit d'une collaboration tripartite comprenant l'AQDR Des Cheneaux, le CLSC Des Cheneaux et l'Université Laval.

Grâce à l'excellente collaboration de l'AQDR, qui a suivi, via son comité de recherche, les différentes étapes de l'enquête et qui a fourni les enquêteurs-bénévoles pour la passation des questionnaires au printemps 1988 auprès de 290 personnes âgées vivant à domicile, le taux de réponse enregistrée a été de l'ordre de 92 % par rapport à l'échantillon initial des personnes âgées (317 personnes âgées). Ce qui est très appréciable!

La recherche a poursuivi deux objectifs: celui de connaître la réalité des personnes âgées vivant à domicile dans le secteur.

Celui également d'identifier les principaux facteurs qui incitent les personnes âgées à «casser» maison et à demander leur admission en centre d'accueil d'hébergement ou en centre hospitalier de soins de longue durée.

Les conclusions

L'étude a traduit un portrait de personnes âgées relativement autonomes, actives dans leur communauté et en harmonie avec leur milieu.

Elle a permis également de distinguer le groupe des 65-74 ans de celui des 75 ans et plus, ce dernier groupe présentant une réalité souvent différente, en particulier au chapitre de l'autonomie à domicile (invalidité, transport, entretien intérieur de la résidence, absence de conjoint en cas d'urgence, préparation de repas, veuvage ou solitude).

Par ailleurs, elle a établi que ce sont les problèmes liés à l'habitation et la cohabitation qui sont les plus déterminants dans l'explication des désirs d'hébergements institutionnels des personnes âgées vivant à domicile; les facteurs de type de santé influencent ce désir mais dans une moindre mesure que les facteurs sociaux.

Ainsi, pour l'avenir, il a été suggéré qu'une action communautaire combinée d'une présence plus intensive des services à domicile, concentrent de concert leurs efforts sur les problématiques d'habitation et de cohabitation des personnes âgées, surtout chez les 75 ans et plus, de façon à réduire leur canalisation éventuelle vers l'hébergement institutionnel, en particulier les centres d'accueil d'hébergement.



QUÉBEC MÉDICAL Enr.

Pour la Santé et Bien-être

Équipement médical: vente - location et réparation

329, boul. L'Ange-Gardien. L'Assomption, Qc J0k 1G0 • Tél.: (514) 589-2031

Service à domicile

On accepte les frais d'appel

La nouvelle politique de santé mentale



Madame Thérèse Lavoie-Roux, Ministre de la Santé et des Services Sociaux vient de publier sa nouvelle politique de santé mentale. Il s'agit d'un document fort bien fait, clair, précis, documenté et qui a attiré à la Ministre des éloges comme elle n'en avait pas reçu depuis longtemps. La Force de l'Âge a lu avec attention le document ministériel.

1. Les problèmes prioritaires

- Tout le monde n'arrive pas à s'entendre sur la notion de santé mentale et ses limites, d'où des conflits de pouvoir et des pertes d'énergie.
- Les interventions sont inadaptées parce qu'elles ne prennent pas en compte toutes les dimensions de la personne, y compris son potentiel et ses droits.
- On ne tient pas assez compte des richesses du milieu de vie de la personne.
- Pas assez de formation, de recherche, d'évaluation.
- Les ressources sont mal réparties, entre la prévention et le traitement, mais aussi entre les régions.
- La désinstitutionnalisation n'a pas été accompagnée de mesures sérieuses de réintégration sociale.
- Les divers intervenants ne collaborent pas entre eux.

II) Les objectifs et les orientations de la nouvelle politique

- 1) Assurer la primauté de la personne, et donc :
 - respecter sa personnalité, sa façon de vivre, sa différence
 - miser sur ses capacités
 - la faire participer aux décisions qui la concernent
 - respecter et faire respecter ses droits
- 2) Accroître la qualité des services et donc :
 - déborder les lieux traditionnels d'intervention
 - perfectionner les intervenants
 - s'ouvrir à de nouvelles pratiques
 - accroître les efforts de recherche
- 3) Favoriser l'équité et donc :
 - mieux répartir les ressources humaines et financières
 - rendre les services plus accessibles
- 4) Rechercher des solutions dans le milieu de vie, et donc :
 - s'adapter aux spécificités de chaque communauté
 - collaborer avec le milieu de vie de la personne
 - favoriser le maintien dans le milieu de vie et/ou l'intégration sociale
- 5) Consolider le partenariat, et donc :
 - reconnaître les potentiels de la personne, de son entourage, des intervenants, de la communauté et des ressources publiques

- avoir des rapports ouverts à tous ces partenaires et entre eux
- adopter des objectifs communs

III. Les principaux moyens d'action

- 1) Élaborer un plan de services individualisé
 - 2) Consolider les comités de bénéficiaires en établissement
 - 3) Financer les groupes locaux de défense et de promotion des droits du malade mental
 - 4) Implanter régionalelement des services d'aide et d'accompagnement
 - 5) Planifier une campagne de sensibilisation de l'opinion publique
 - 6) Développer la formation de base et la formation continue
 - 7) Allouer au moins 15% du budget de recherche en santé aux recherches en santé mentale
 - 8) Évaluer systématiquement et rigoureusement les services et les programmes
- Comme on le constate, le document ministériel est pavé de bonnes intentions. L'expérience passée nous démontre que la principale étape reste à franchir : celle de la concrétisation des intentions en termes de priorités budgétaires et de programmes précis.
- La Force de l'Âge surveillera de près l'évolution pratique de ce dossier.

Les revenus publics de retraite: Krach de l'an 2000?



Devant l'augmentation de l'espérance de vie et du vieillissement de la population, beaucoup s'inquiètent pour l'an 2000: y aura-t-il assez d'argent dans les caisses de l'État pour faire face à la prise de retraite des enfants du baby boom d'après guerre? Et si non, que va-t-il arriver aux plus vieilles générations à la retraite depuis dix ou quinze ans? Y a-t-il une crise financière à anticiper pour les retraités de l'an 2000?

Pour répondre à la question, il faut simplifier le problème posé. Les revenus de retraite de source publique proviennent de deux sources différentes:

Les revenus proviennent soit des programmes de la Régie des rentes du Québec (rente de retraite; de conjoint survivant ou d'invalidité), soit des programmes fédéraux de sécurité de revenus (pension de sécurité de vieillesse;

supplément de revenu; allocation de conjoint ou de veuf)

La régie des rentes

Au niveau des rentes du Québec, la question qui se pose est de savoir si les contributions actuelles des travailleurs vont permettre de garantir la rente à recevoir à 60 ans, tout en maintenant le niveau de rentes des personnes déjà retraitées. La réponse devrait être oui, dans la mesure où la régie établit le pourcentage des contributions en tenant compte des obligations à long terme du régime.

Ainsi, les contributions actuelles sont en augmentation constante. De 1,8 du salaire, elles sont passées récemment à 2,1. On peut supposer que la régie va réviser de façon continue le pourcentage pour faire face aux changements démographiques. Cependant, il y a une limite «politique» à ce relèvement des contributions. Viendra un moment où les travailleurs refuseront de payer dix ou quinze pour cent de leur salaire pour payer les rentes des retraités, devenus trop nombreux! Les spécialistes prévoient qu'un déséquilibre important se creusera entre le nombre d'actifs sur le marché du travail et le nombre de retraités, autour de l'an 2015. Les règles du jeu se modifieront probablement autour de l'an 2000 pour faire face à cette situation.

En attendant, le problème est ailleurs, 40% des retraités actuels reçoivent une rente de retraite du Québec et le montant de la rente ne représente que 12% de leur

revenus. Cela veut dire que trop peu de personnes peuvent contribuer au RRO et que ceux qui l'ont fait ont une histoire salariale relativement faible.

En effet, on sait que le régime, à sa maturité, prévoit normalement un taux de remplacement de 25% du salaire industriel moyen. C'est encore loin d'être le cas aujourd'hui. Autrement dit, pour profiter pleinement du régime, il faut prévoir une histoire de travail sans faille (pas de chômage), à des salaires permettant une contribution au maximum des revenus admissibles au régime (27,700\$ en 89). Il n'est pas évident que les retraités des prochaines décennies pourront compter sur une rente maximum de la régie des rentes, surtout si la tendance à la retraite anticipée se maintient.

Le système fédéral

Cela nous amène à la deuxième partie de notre question sur le Krach de l'an 2000. En effet, si les revenus «provinciaux» de retraite sont insuffisantes, les retraités reçoivent un supplément de revenu garanti relié à la pension de sécurité de la vieillesse. En 89, 67% des retraités québécois ont un revenu de moins de 10,000\$. Plus de 70% de ce revenu est composé de la pension de sécurité fédérale et du supplément de revenu garanti. Pour le quart de siècle à venir, on prévoit que les sommes requises pour la couverture de ces programmes fédéraux vont pratiquement doubler. Or déjà en 89, les

sommes actuellement dépensées par le fédéral à ce poste sont extrêmement lourdes. C'est dire que les pressions politiques vont être très fortes pour diminuer ce fardeau social ou à tout le moins contrôler son accroissement. Pourtant, la structure actuelle ne garantit qu'un revenu minimum gravitant autour du seuil de la pauvreté! Les solutions envisagées sont multiples: encourager l'épargne personnelle en vue de la retraite pour éviter le recours à l'aide fédérale (mais les régimes d'épargne-retraite sont surtout utilisés par les classes déjà aisées); la réforme des fonds de pensions privées (mais la majorité des travailleurs n'ont pas de régime privé de retraite); l'encouragement fiscal à l'épargne (mais encore faut-il avoir les épargnes à y consacrer). En réalité, aucun de ces moyens ne résout le problème à long terme des personnes à faible revenus. La tentation sera de plus en plus forte de changer le système de sécurité lui-même. Plusieurs considèrent que l'universalité du régime est un problème majeur, en terme de financement. Il paraît de plus en plus évident que le gouvernement

conservateur reviendra sur cette question, d'une façon plus appropriée qu'en 85. L'idée centrale est d'éliminer la pension de base pour tous et de mettre sur pied un système de revenu minimum garanti, pour assurer un filet de sécurité financière de base à tous les canadiens les plus démunis.

La commission McDonald sur l'avenir économique du Canada avait déjà proposé une telle avenue en 84. Le problème principal est encore la une question «politique»: dans quelle mesure la population acceptera-t-elle ce changement majeur sans le percevoir comme une attaque de front aux acquis canadiens de sécurité sociale? L'équipe Mulroney manque de la crédibilité nécessaire pour rassurer la population sur ce sujet. Mais d'ici l'an 2000, il est à peu près certain que, quel que soit le parti au pouvoir, des tentatives de briser l'universalité du système auront lieu.

Le vrai Krach

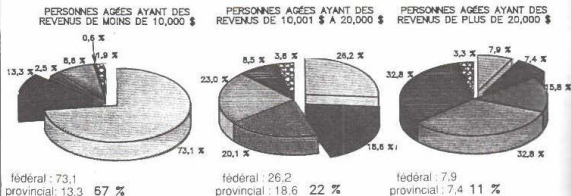
En partant de l'hypothèse d'un tel changement, les problèmes

majeurs viendront surtout de l'appauvrissement des classes moyennes. Non seulement elles n'auraient pas accès à ce filet de sécurité de revenu mais elles paieraient aussi les effets de la diminution générale des budgets reliés aux politiques sociales (assurance-maladie et hospitalisation; hébergement; soins de santé et services sociaux divers). Déjà la tendance à la privatisation est en marche. Cela est particulièrement présent dans le domaine de l'hospitalisation, de l'hébergement à long terme et des services sociaux au 3^e âge.

Si le gouvernement enlève les bénéfices actuels du système de pension tout en privatisant les services les plus courants au 3^e âge, les retraités de demain verront se rétrécir leur épargne comme une peau de chagrin et leur revenus ne pourront assumer l'augmentation des dépenses à encourir avec l'avance en âge.

Le Krach de l'an 2000? Ce sera l'écart de plus en plus grand entre riches et pauvres et la marginalisation progressive de la classe moyenne retraitée du côté des familles à faibles revenus.

IMPORTANCE RELATIVE DES DIFFÉRENTES SOURCES DE REVENUS EN 1984 POUR LES PERSONNES AGÉES DE 65 ANS OU PLUS



DOSSIER

Les arrangements préalables de services funéraires et de sépulture

Les arrangements préalables ou pré-arrangements funéraires connaissent une popularité croissante : leur nombre est passé de 13 000, en 1981, à plus de 50 000, en 1988.

Cette hausse n'est sans doute pas sans rapport avec les efforts de plus de plus évidents que les entreprises funéraires consacrent à la publicité et au marketing de ce type de services.

Pour les consommateurs, la conclusion d'un contrat d'arrangements préalables constitue un achat des plus importants, d'abord en raison de la nature particulière des biens et des services qui sont en cause, mais également à cause de sommes importantes qui sont engagées.

Quels services et quels biens doit-on prévoir dans des arrangements préalables de services funéraires et de sépulture ? Comment « négocier » ce type de services ? Quels sont les avantages et les inconvénients d'un tel contrat ? Existe-t-il d'autres formules pour planifier ses funérailles ?

La Force de l'Âge reproduit ici un document de l'Office de la Protection du Consommateur du Québec 1988.

Magasiner ses services funéraires ? Pourquoi pas !

Planifier ses funérailles, pas plus que rédiger son testament, ne fait mourir. Ça peut même être une bonne idée d'organiser à l'avance ses propres funérailles puisqu'il est alors peut-être plus facile d'aborder la question avec sérénité, sens pratique et prudence.

Même si la plupart des directeurs de funérailles et des vendeurs font leur métier correctement, ce sont tout de même des gens d'affaires qui doivent faire leurs profits.

Pour éviter de vous laisser convaincre d'acheter des biens et des services plus luxueux que vous ne le souhaitez au départ, établissez vous-même ce que vous désirez et n'achetez que ce que vous estimez nécessaire. Vous vous sentirez peut-être plus à l'aise si vous êtes accompagné-e d'un-e proche lors de vos transactions.

À l'occasion de la visite d'un vendeur à domicile ou d'une rencontre à l'entreprise funéraire, n'acceptez ni



chantage émotif, ni pression induite. Au contraire, cessez toute discussion avec le vendeur qui recourt à un tel procédé.

Sachez également détecter la sollicitation téléphonique qui se donne des airs de sondage sur la question de la mort et des pré-arrangements. À moins que vous ne soyez intéressé-e à recevoir la visite d'un vendeur à domicile... Sinon, ne soyez pas gêné-e de lui interdire votre porte.

Mettez vos proches au courant de vos projets de pré-arrangements funéraires et parlez-en franchement avec eux. La discussion peut vous aider à préciser vos dernières volontés et vous assurer l'assentiment de vos survivants-es.

De la tradition à la sobriété : toute une gamme

Avec l'évolution des valeurs et des moeurs, les biens et services funéraires offerts aux consommateurs se sont considérablement diversifiés au cours des dernières années.

Si vous avez de la difficulté à identifier ce qui vous intéresse, passez en revue les divers éléments qui peuvent faire l'objet d'arrangements préalables.

Après, il vous reviendra de faire librement votre choix, en fonction de votre attitude face à la mort, ainsi que vos convictions morales et religieuses.

L'embaumement

L'embaumement ou thanatopraxie est le procédé qui permet de prolonger la conservation du corps.

À moins d'avis contraire, les entreprises funéraires procèdent systématiquement à cette

opération.

Cependant, ce procédé n'est pas obligatoire **sauf** si le corps doit être exposé plus de 24 heures ou si l'exposition commence plus de 18 heures après le décès.

L'exposition

Selon la tradition, on expose la dépouille dans un salon funéraire ou funérarium pendant deux ou trois jours.

Cette pratique a tendance à se modifier : pour éviter à la famille la fatigue des longues veillées ou pour réduire les coûts, on diminue de plus en plus la durée de l'exposition, quand on ne supprime pas tout à fait ce genre de cérémonie.

Si vous ne voulez pas être exposé-e, vous pouvez demander de ne pas être embaumé-e.

Par contre, si vous tenez à cette coutume, vous devez prévoir : l'embaumement, la coiffure, éventuellement, les vêtements (dans le cas d'une longue hospitalisation), la location du salon funéraire (le nombre de jours), les fleurs pour la décoration, le transport du lieu de décès au laboratoire de thanatopraxie, et du salon funéraire au lieu de célébration du service commémoratif.

Le cercueil

Le cercueil représente une part importante du coût des services funéraires. Il existe une variété impressionnante de cercueils dont le prix varie selon la qualité des matériaux utilisés, la finition du produit et le nombre d'accessoires offerts en option.

Parfois, le vendeur insiste tellement sur le confort, l'apparence et la durabilité du cercueil... qu'on le croirait destiné à un vivant !

Par ailleurs, il existe certaines formules moyennes qu'il est intéressant de connaître. Par exemple, il existe parfois de louer un cercueil d'apparat pour la durée de l'exposition et d'être incinéré-e ou enterré-e dans un cercueil modeste.

Ou encore, vous pouvez acheter un cercueil simple, mais louer, pour la durée des cérémonies un «catafalque», c'est-à-dire un cercueil d'apparence plus luxueuse, mais sans fond, qui recouvre le véritable cercueil.

Toutes les entreprises funéraires n'offrent pas encore ces services. Mais, qui sait, si les consommateurs-trices le demandent ?...

La cérémonie commémorative

Traditionnellement, le service à la mémoire du défunt était célébré à l'église paroissiale. Bien que cette pratique demeure répandue, d'autres formules sont maintenant proposées.

Ainsi, plusieurs entreprises funéraires possédant un cimetière ou un colobarium peuvent vous offrir de célébrer la cérémonie commémorative, religieuse ou pas, sur les lieux mêmes de la sépulture.

L'avantage d'un tel arrangement est d'éviter le trans-

port de la dépouille du lieu d'exposition à l'église, puis de l'église au lieu de sépulture.

La crémation

Depuis que l'église catholique a permis, en 1963, l'incinération, de plus en plus de personnes y recourent.

Si c'est le procédé que vous retenez, vous devez choisir l'urne qui recevra les cendres. Comme pour les cercueils, les prix varient selon le matériau utilisé.

De plus, vous devez prévoir le mode de disposition des cendres. Elles peuvent être mises en terre, conservées dans un colobarium, remises à vos proches ou, si c'est là votre désir, enterrées dans votre jardin ou dispersées dans un cours d'eau... à moins qu'un règlement municipal ne l'interdise.

L'inhumation

L'inhumation comprend le creusage de la fosse et la descente en terre. Bien sûr, il coûte plus cher de creuser une fosse pour un cercueil que pour une urne.

De plus, certaines entreprises réclament des frais supplémentaires si la descente en terre est faite à l'aide d'appareils mécaniques.

Prévoyez également le coût d'achat d'un monument, qui constitue une autre dépense importante. Généralement, les frais de gravure de la première inscription sont inclus dans le prix d'achat ; mais il vaut la peine de s'informer.

Il existe une option parfois moins coûteuse : une plaque commémorative, en cuivre ou en granit, disposée à même le sol.

La sépulture

La sépulture est la concession, le compartiment ou tout autre espace dans un cimetière, dans un colobarium, dans un mausolée ou dans un autre lieu où l'on dépose les cendres ou la dépouille.

Lors de pré-arrangements funéraires, la sépulture et son entretien doivent faire l'objet d'un contrat distinct de celui des services funéraires.

La solution la plus économique est d'être mis en terre dans la fosse commune d'un cimetière corporatif.

Par contre, si vous tenez à une fosse privée ou à une niche dans un colobarium, le coût variera selon leur situation (plus ou moins en évidence) et leur dimension (assez grande pour recevoir un, deux, quatre cercueils ou urnes). Vérifiez si le prix comprend les frais d'entretien et les frais d'administration de l'établissement.

Enfin, il faut bien comprendre que les lots dans les cimetières et les niches dans les colobariums ne sont pas «vendus» aux consommateurs. Généralement ils sont **concedés**, par bail emphytéotique, d'une durée de 99 ans ou moins.

Après cette période, si vos survivants-es ne renouvellent pas le bail, les restes seront transférés à la

fosse commune où la sépulture pourra accueillir d'autres dépouilles.

Donc, selon vos convictions, vos goûts et le montant que vous voulez consacrer, vous pouvez organiser vos funérailles de bien des façons.

Dans ces cas, négociez ferme... et évaluez les possibilités de régler vos affaires ailleurs.



Payer maintenant ou pas ? Le pour et le contre

Pour bien des raisons, planifier ses funérailles à l'avance semble une bonne idée.

Mais est-ce une aussi bonne idée de payer à l'avance ? Tout dépend de ce que vous recherchez. À vous de juger...

Le pour

Les arrangements préalables de services funéraires et de sépulture prépayés représentent une solution simple : une fois que vous achetez, tout (ou presque !...) est réglé.

Bien sûr, il peut survenir des imprévus qui amèneraient vos survivants-es à prendre certaines décisions ou à payer des frais supplémentaires (chirurgie plastique en cas de mort violente, transport du corps si le décès survient à l'extérieur du territoire de travail de l'entreprise funéraire, etc.).

Mais, dans l'ensemble, les grandes décisions sont arrêtées et les principaux frais sont payés.

C'est pourquoi cette formule peut être avantageuse pour les personnes qui ont peu ou pas de survivants-es : elle leur permet de s'assurer que leurs dernières volontés seront exécutées comme elles l'entendent.

Ce choix peut aussi attirer les personnes qui veulent éviter à leurs survivant-es le poids de décisions souvent difficiles dans des circonstances déjà éprouvantes.

Elle permet en outre à la personne qui arrange et paie ses propres funérailles de garder la tête froide et de ne pas tomber dans des extravagances sous le coup de l'émotion.

Enfin, il s'agit d'arrangements sûrs, puisqu'une loi régit désormais ce secteur et assure le respect des engagements contractés et la protection des sommes versées.

En plus, pour vous prémunir contre l'augmentation des prix et vous garantir que, même dans plusieurs années, vous recevrez la même qualité de biens et de services que celles que vous avez choisies, une

partie des intérêts que rapportent les sommes placées en fiducie vient augmenter ces sommes de façon à couvrir l'inflation (calculée selon l'indice des prix à la consommation de Statistiques Canada). Vous bénéficiez donc d'un gel des prix.

Le contre

En contractant des arrangements préalables, vous faites un **achat** de biens et de services et non pas un **placement**. En effet, il existe de nombreuses formules qui assurent un meilleur rendement sur le capital. De plus, tous les intérêts que rapporte votre capital et qui excèdent l'augmentation du coût de la vie peuvent être encaissés par l'entreprise funéraire. Et comme la durée moyenne qui s'écoule entre la signature et l'exécution d'un contrat de pré-arrangements est de 10 à 15 ans, vous renoncez au plein rendement de votre capital pendant une longue période.

Par contre, si vous faisiez des placements, vous devriez payer de l'impôt sur vos revenus d'intérêts.

Pour planifier vos funérailles, il existe d'autres solutions (qu'un contrat formel d'arrangements préalables de services funéraires et de sépulture) qui exigent peu ou pas de déboursés et qui peuvent offrir plus de souplesse.

D'abord, vous pouvez devenir membre d'une coopérative funéraire ou de l'**Association** commémorative funéraire de Montréal et consigner par écrit, avec leur aide, vos dernières volontés.

Vous pouvez également faire un tel «dépôt de volonté» auprès d'une entreprise funéraire privée.

Dans l'un ou l'autre cas, vous n'avez pas de frais à payer, à l'exception du coût de la part sociale ou de l'ouverture du dossier.

Rien ne vous empêche de vous constituer vous-même un fonds spécial, dans un compte en fiducie, si vous le souhaitez, pour permettre à votre succession d'acquitter le prix de vos funérailles.

À ce moment, tous les revenus d'intérêts vous reviennent. Par contre, si jamais le coût des services funéraires augmente en flèche, il se peut que les fonds que vous avez déposés en fiducie, malgré les intérêts générés, ne suffisent pas à payer tous les frais. Vos survivants-es devront acquitter la différence...

Il n'en demeure pas moins que des formules telles que le «dépôt de volonté» sont plus simples qu'un contrat formel de pré-arrangements : vous pouvez les modifier à votre guise et les annuler en tout temps sans aucune pénalité.

Finalement, vous pouvez consigner vos dernières volontés dans votre testament. Mais n'oubliez pas d'en avertir votre exécuteur testamentaire ou un proche : souvent, le testament n'est ouvert qu'après les funérailles...

Une facture

Voici, **en moyenne**, ce que vous pouvez vous attendre de payer pour les différents services funéraires et de sépulture.

	Prix*
Transport (du lieu du décès au laboratoire)	de 50 à 100 \$
Certificat de décès	de 4 à 5 \$
Thanatopraxie (préparation du corps et injections de formaldéhyde)	de 165 à 255 \$
Chirurgie plastique	sur demande
Coiffure	de 20 à 50 \$
Vêtements	sur demande
Location du funérarium	de 200 à 540 \$ (pour 3 jours)
Fleurs	sur demande
Cercueil	de 100 à 7 000 \$
Urne	de 30 à 995 \$
Direction de funérailles (dans certains cas, cela inclut diverses formalités)	de 95 à 260 \$
Corbillard	de 115 à 155 \$
Voiture pour les fleurs	de 40 à 90 \$
Voiture pour la famille	de 40 à 75 \$
Porteurs	de 20 à 25\$ \$ / porteur
Avis nécrologique	sur demande
Services religieux (chantres non inclus)	de 100 à 200 \$
Formalités et permis (parfois inclus dans la direction de funérailles)	de 30 à 40 \$
Creusage de la fosse pour une urne	de 50 à 100 \$
pour un cercueil	de 150 à 250 \$
Monument	de 720 à 1 400 \$
ou Plaque commémorative	de 535 à 1 230 \$
Lot au cimetière (les prix varient suivant qu'il peut recevoir de 1 à 6 dépouilles)	de 300 à plus de 1 000\$
Niche au columbarium	de 350 à plus de 2 000\$
(les prix varient suivant qu'elle peut recevoir de 1 à plus de 4 urnes)	

* Ces prix ont été établis à partir des informations recueillies auprès de 20 entreprises funéraires des régions métropolitaines de Montréal et Québec en novembre 1987 par deux chercheuses embauchées par la Fédération de l'âge d'or du Québec.

L'impôt Fédéral au féminin

Les systèmes d'impôt, tant fédéral que provincial, nous donnent une juste image de l'indifférence dans laquelle les gouvernements sont plongés face aux revendications particulières des femmes.

Pourtant l'économie du Canada et du Québec se prêterait bien à une redistribution un peu plus équitable du fardeau fiscal. La réforme fiscale américaine, discutable à certains égards, a quand même eu le mérite d'aller chercher une part plus importante des recettes fiscales du côté des corporations et des abris fiscaux et d'alléger l'impôt des particuliers. Mais qu'en est-il chez leur voisin du Nord?

Des injustices flagrantes

Les systèmes fiscaux ne génèrent pas suffisamment de recette. Selon Kenneth Dye, vérificateur général du Canada, l'avalanche des abris fiscaux de tous ordres, même réduits avec la première réforme du ministre Wilson, aux sociétés comme aux particuliers équivaut à peu près au déficit fédéral.

Le ministre Wilson lui-même nous avait pourtant déjà avertis qu'environ 33% de compagnies rentables ne payent pas d'impôt et que près de 5% des contribuables dont le revenu est supérieur à 100 000\$ sont, année après année, absout de tout impôt.



Ces énormités expliquent que l'assiette fiscale soit réduite, que le principe d'impôt progressif diminue et que les entreprises rentables soient davantage tentées de réduire leurs obligations fiscales que d'accroître leur productivité et d'humaniser leur fonctionnement.

Le principe de l'impôt progressif devrait normalement assurer que toutes et tous paient des impôts en fonction de leur capacité de payer. Toutefois, tel n'est manifestement pas le cas.

Retenons, qu'en plus des abris fiscaux, les avantages de l'abaissement des taux d'imposition prévues par la Réforme ne sont pas prioritairement destinés aux bas revenus. En effet, selon les propres propos du ministre Wilson, les ménages gagnant moins de 15 000\$ ont eu droit, en moyenne, à une diminution d'impôt de 0.8% (calculée en fonction du revenu) tandis que les ménages déclarant un revenu de 100 000\$ et plus verront leur impôt diminuer de 1%. C'est là une bien curieuse conception de l'équité, à laquelle le gouvernement nous demande d'adhérer. Bien sûr, l'on rétorquera que, quelque 850.000 contribuables à revenu modeste ne paient plus d'impôt avec la réforme fiscale fédérale. Toutefois, on n'a toujours pas réussi à protéger de l'impôt les ménages vivant sous le seuil de la pauvreté.



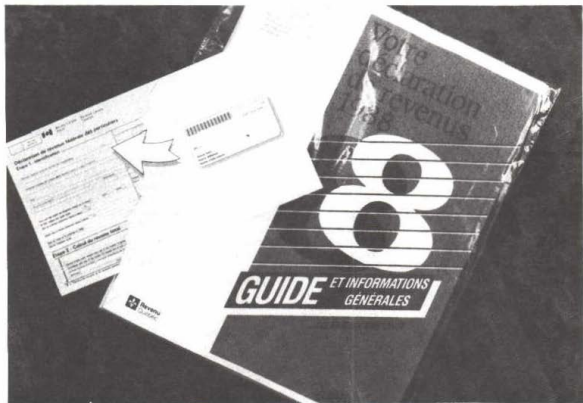
Puisque les femmes sont très pauvres - en 1988, elles formaient environ 65% des contribuables gagnant 10 000\$ ou moins - le rétablissement de la progressivité du régime fiscal les concerne au premier chef.

Un reflet de l'inaction en matière d'équité homme-femme

Par ailleurs, les femmes au foyer qui, à travers l'exemption pour personne mariée, sont assimilées à des «personnes à charge» n'ont rien reçu de cette réforme. La voie choisie par le gouvernement fédéral a plutôt consisté en une redistribution entre les maris, la simple conversion de l'exemption en crédit d'impôt réalisant une plus grande équité entre maris riches et maris pauvres.

Et que dire maintenant du traitement des femmes à titre de parent lorsque, surtout depuis 85,

L'impôt des personnes retraitées



L'impôt des personnes retraitées

Chaque année de nombreux retraités paient plus d'impôt que
14 leur dû ceci pour la simple raison

qu'ils omettent de profiter de certaines déductions qui leur permettrait d'économiser de l'argent.

Pourtant la plupart des retraités

sont tenus de surveiller soigneusement leurs dépenses. Aussi ils auront avantage à se prévaloir s'il y a lieu de certaines des options suivantes.

1. Le transfert d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER)

Certains montants que vous avez reçus et inclus dans votre revenu de l'année 1988 et que vous avez transférés en 1988 ou au cours des 60 premiers jours de 1989 à votre REER ou à votre régime enregistré de retraite (RER) peuvent être déduits de votre revenu. Le plus souvent il s'agit des montants suivants :

- une allocation de retraite (en autant que ce montant ne dépasse pas le montant admissible sur votre relevé 1)
- des prestations d'un régime enregistré de retraite (RER) :
- des sommes reçues en vertu du Régime des rentes du Québec ou du Régime des pensions du Canada :
- la pension de sécurité de la vieillesse

Afin de vous prévaloir de cette déduction vous devez joindre à votre déclaration de revenus l'attestation du transfert qui vous a été délivrée par le nouveau détenteur du fonds de régime.

Par ailleurs l'impôt sur le revenu s'appliquant progressivement, une des meilleures façons pour les personnes à la retraite de réduire leurs impôts est de répartir les revenus entre le mari et la femme. Ainsi la personne qui gagne le plus - généralement le mari - peut verser de l'argent dans le REER de sa femme. Même après avoir atteint l'âge de 71 ans auquel on doit obligatoirement mettre fin à son propre REER le mari peut encore réduire son revenu imposable en transférant 20 p. cent de son revenu au régime de sa femme si elle a moins de 71 ans. Enfin si vous avez reçus en

1988 à titre de remboursement de primes d'un REER à la suite du décès d'une personne vous pouvez également les déduire à certaines conditions (consultez le guide pour obtenir plus de détails).

2. Le transfert de revenus à votre conjoint

On peut aussi demander que les chèques de pension de vieillesse soient partagés entre les deux conjoints. Cela réduira vos gains.

3. Les crédits d'impôt transférés d'un conjoint à l'autre

Vous pouvez aussi réclamer certains crédits auxquels votre conjoint a droit pour l'année 1988 et qu'il ne peut utiliser dans sa déclaration pour réduire son impôt. Ces crédits sont généralement les suivants :

- crédit relatif au montant accordé pour revenus de retraite;
- crédit relatif accordé en raison de l'âge;
- crédit relatif au montant accordé pour une personne atteinte d'une déficience physique ou mentale.

À ce sujet il faut consulter le guide pour connaître les modalités.

4. Le montant accordé pour revenu de retraite

De plus certains types de revenus reçus en 1988 peuvent vous donner droit à une réclamation d'un montant maximal de 1 000\$. Ces revenus sont :

- les prestations viagères d'un régime de retraite;
- les prestations d'un REER d'un

fonds enregistré de revenu de retraite ou d'un régime d'intéressement différé;

- les paiements d'une rente d'étalement ou d'une rente ordinaire.

Le montant exact que vous pouvez réclamer dépend de votre âge de vos revenus admissibles de retraite et de rentes ainsi que des montants reçus à la suite du décès de votre conjoint. Il faut toutefois souligner ici que les rentes versés en vertu du Régime de rentes du Québec et du Régime de pensions du Canada de même que la pension de sécurité de la vieillesse ne donnent pas droit à ce montant.

5. Le remboursement de 100\$ pour les personnes nées en 1928 ou avant

Vous pouvez également avoir droit à un remboursement additionnel de 100\$ si vous ou votre conjoint êtes nés en 1928 ou avant et si vous aviez droit au supplément de revenu garanti ou à l'allocation au conjoint au 31 décembre 1988. Pour ce faire consultez la table servant à déterminer le remboursement d'impôts fonciers.

6. Le montant accordé en raison de l'âge

Enfin, cette année les revenus de travail des personnes nées avant le 1 janvier 1924 ne viennent plus réduire le montant de 2, 200\$ (au Québec) accordé en raison de l'âge. Les personnes âgées de 65 ans et plus pourront donc en bénéficier pleinement.

Bien entendu si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires vous pouvez vous adresser à l'un ou l'autre des bureaux de Revenu Québec ou Revenu Canada de votre région.



Qu'advient-il des aspirations, buts ou projets au cours de la vieillesse? Quels sont les buts ou projets que formulent les personnes âgées? Quelle est l'extension dans le temps de ces buts? Quelles transformations subiront ces buts au cours du troisième âge et sous l'effet de quels facteurs?

Ces questions ne manquent pas de pertinence puisque de nombreuses recherches ont démontré que les personnes âgées ne s'intéressent pas seulement au passé. Le présent semble recevoir plus d'importance dans leur vie consciente. Quant au futur, il n'est pas sans intérêt et occupe une place non négligeable dans leurs pensées. Les personnes âgées ont des buts et des projets et plusieurs auteurs reconnaissent qu'il s'agit là d'un ingrédient important de santé physique et mentale.

La recherche

À l'aide d'un questionnaire composé de **23 phrases à compléter**, nous avons interviewés 361 personnes âgées «normales» et en santé, vivant chez

elles (maison ou logement). Grâce à cette technique, il a été possible de recueillir toute la gamme des aspirations, buts ou projets des individus sans influencer leurs réponses et sans suggérer de période temporelle précise, même si les débuts des phrases sont orientés vers le futur.

Nous avons analysé les 7832 réponses sous l'angle du contenu et de la perspective d'avenir. Pour l'étude de l'extension de la perspective d'avenir chaque aspiration a été classée dans une catégorie temporelle selon qu'elle implique moins d'un an (futur immédiat), plus d'un an (futur éloigné) ou une période indéterminée (présent ouvert), comme c'est le cas pour le désir «d'être heureux».

Pour l'étude du **contenu**, chaque aspiration a été classée dans l'une des catégories motivationnelles en fonction du rôle que joue cette aspiration dans le comportement. Ainsi, le désir d'aller voir sa fille à Montréal, de recevoir ses enfants, d'aller rencontrer des ami-e-s ou de revoir des petits-enfants sont des réponses classées dans la

Comment les personnes âgées voient-elles leur avenir?

catégorie contact parce qu'elles impliquent le désir d'être en contact avec quelqu'un.

Résultats

Les résultats relatifs à **l'extension de la perspective d'avenir** chez les personnes âgées confirment clairement nos hypothèses: l'extension de celle-ci n'est pas liée à l'âge, ni au sexe, mais au niveau socio-économique, les sujets de niveau socio-économique bas ayant des perspectives d'avenir moins étendues.

Les résultats relatifs au **contenu** des perspectives d'avenir chez les personnes âgées sont plus complexes. La synthèse des résultats pourrait se formuler comme suit. Les personnes âgées formulent la plus grande partie de leurs aspirations relativement au «self» (la personnalité) en insistant sur la **santé** et l'autonomie. Elles désirent entretenir des relations sociales et réaliser des activités. Elles espèrent se développer, faire une belle vieillesse et une bonne mort.

suite page 20

Les «Bed and breakfast»

Au printemps, c'est le bon temps de visiter le Québec... de redécouvrir les régions «des sucres», de la fonte des glaces, ou plus simplement d'aller visiter des ami-e-s en ville. Et justement, les «bed and breakfast» accueillent chaleureusement les gens de 65 ans et plus.

Le retour aux sources

Très répandue en Europe, la formule «Bed and breakfast» gagne également en popularité au Québec depuis quelques années. En milieu rural (à la campagne et dans les villes de petite et moyenne importance), ils sont regroupés sous la bannière de la Fédération des agriculteurs du Québec. Un peu moins de 200 hôtes offrent aux visiteurs le gîte et le petit déjeuner à un coût maximum de 25\$ en occupation simple, 40\$ en occupation double.

La formule est très souple; certains hôtes pourront venir vous chercher à la gare ou à l'arrêt d'autobus; vous cuisiner dîner ou souper moyennant un léger supplément, etc. Comme les réservations doivent être faites directement auprès de l'hôte, cela permet de prendre tous les arrangements nécessaires. Le succès de ce type d'hébergement repose d'ailleurs sur un accueil personnalisé et une table souvent composée de produits de la ferme.

Le répertoire des gîtes du passant et fermes de vacances

au Québec est distribué dans les bureaux de tourisme permanents et saisonniers, les bureaux du Ministère Loisir, Chasse et Pêche, de Communication-Québec, de Vacances-Familles (Montréal, Sainte-Foy, Québec, Rimouski et Chicoutimi) ou directement à la fédération (légers frais pour commande postale).

Les cousins de la ville

On retrouve également à Montréal et Québec certains petits réseaux de «Bed and Breakfast». En gros, disons que le «B and B» compte moins de six chambres et que le petit déjeuner est inclus dans le prix de la nuitée.

À Québec, «B and B du Vieux Québec» propose des chambres à partir de 45\$ en occupation simple et de 50\$ pour deux. Ce montant inclut, nous dit-on, un petit déjeuner copieux.

Les réseaux Montréalais offrent des prix plus avantageux :

- «Downtown B and B Network»: 25\$ à 40\$ en occupation simple, 35\$ à 50\$ en occupation double, un peu plus dans certaines maisons;
- «B and B gîte touristique»: 30 à 35\$ en occupation simple, 45 à 50\$ en occupation double;
- «B and B de chez nous»: 30\$ à 45\$ en occupation simple, 40\$ à 60\$ en occupation double.

Parce qu'ils ne sont pas tous regroupés en réseau ou répertoires, les «B and B» sont parfois moins faciles à identifier. On évalue, pourtant, leur nombre à



130 pour l'ensemble du Québec. Chose certaine, si plusieurs se sont fait une clientèle juste par le bouche à oreille d'autres, par exemple en Charlevoix, sont référés par des aubergistes lorsque toutes leurs chambres sont occupées.

D'ailleurs, ils sont le plus souvent établis dans des bâtiments anciens à caractère patrimonial ce qui leur donne un charme bien particulier.

Pour rejoindre les organisations suivantes, une seule adresse :

- 4545, av. Pierre-de-Coubertin
C.P. 1 000, Succ. M
MONTREAL (Québec)
tél. : (514) 252-3000
- Fédération des agriculteurs du Québec
(tél. : 514) 252-3138
- Bed and Breakfast du Vieux Québec
M. François Bégin
(tél. : 418) 525-9826
- Downtown Bed and Breakfast Network (Montréal)
M. Bob Sinkelstein
tél. : (514) 289-9749
- Bed and Breakfast gîte touristique (Montréal)
tél. : (514) 287-9635
- Bed and Breakfast de chez nous (Montréal)
Mme Jacqueline Boulanger
tél. : (514) 485-1252

Le retour aux études des aînés au Québec

Le retour aux études chez les gens de 50 ans et plus devient pratique plus commune au Canada. Par exemple, au Québec, ils sont plus de 25 000 étant inscrits à des collèges et des universités. Pour les commissions scolaires et les registraires, ce groupe représente un potentiel de plus en plus important et ils doivent, de ce fait, modifier le processus de sélection des candidats ainsi que créer des programmes spéciaux mieux adaptés à cette nouvelle clientèle.

Selon le ministère québécois de l'Enseignement supérieur et de la science, les cours du domaine des sciences sociales, de l'administration et des arts sont les plus populaires; les moins populaires sont en sciences pures, en médecine et en droit. Aussi au Québec, deux fois plus de femmes que d'hommes s'inscrivent à des cours, au sein du groupe de personnes âgées de 50 ans et plus.

Pour certains, le retour aux études se fait pour leur enrichissement personnel. Pour d'autres, l'objectif est plus particulier; on veut soit utiliser ces études comme tremplin vers une autre carrière, soit obtenir une promotion à un poste qui exige un diplôme qu'on n'a pas en main.

Guelph, en Ontario, offre un nouveau programme en études familiales avec majeure en gérontologie.

Selon le Dr. Anne Martin Matthews, qui œuvre au sein du programme d'études familiales, il s'agit d'un programme axé sur la communauté et basé sur une vision globale de la famille. Les personnes âgées contribuent activement à la société; la majorité d'entre elles habitent leur propre maison au sein de la communauté. Le programme encourage cette tendance et il enseigne aux étudiants à promouvoir un mode de vie actif et sain chez les personnes âgées. Le «counseling», la nutrition et les pensions ne sont que quelques-unes des matières faisant partie du programme.

L'Université insiste également davantage sur le travail sur le terrain, l'étudiant devant consacrer 500 heures de travaux pratiques auprès des personnes âgées.

Pourquoi nos Collèges et Universités du Québec ne s'inspireraient-ils pas de cette expérience pour préparer et former les travailleurs communautaires à notre population vieillissante?



Un nouveau programme d'études familiales

Le centre de recherche en 18 gérontologie de l'Université de

Informations 3^{ème} Âge Enquête nationale sur les mauvais traitements infligés aux personnes âgées au Canada

Santé et Bien-être social Canada entreprend au cours de l'année 1989, une vaste enquête afin de recueillir de l'information sur les mauvais traitements et la négligence dont certaines personnes âgées sont victimes.

Cette enquête téléphonique, qui sera réalisée auprès de 2 000 personnes âgées de 65 ans et plus qui vivent dans leur famille, vise à répondre aux questions suivantes:

- Le problème a-t-il suffisamment d'ampleur pour justifier une intervention publique sur une vaste échelle, notamment la création de lois de protection des personnes âgées et de services de protection?
- Quelles sont les caractéristiques de milieux familiaux dans lesquels les personnes âgées sont les plus fortement exposées à subir des mauvais traitements?

Les entrevues auront lieu durant les mois d'Avril et Mai 1989. Les répondant-e-s seront choisis de façon aléatoire, représentant les diverses régions du Canada. Bien entendu, le caractère confidentiel des entrevues sera scrupuleusement observé. C'est pourquoi, La Force de l'Âge vous encourage à y répondre, s'il y a lieu!

L'Institutionnalisation des aînés: diminution chez les moins de 85 ans

Selon Statistique Canada, la proportion de personnes âgées de moins de 85 ans inscrite comme institutionnalisée par exemples en Centre d'Accueil ou dans un foyer, a légèrement diminué entre le recensement de 1981 et de 1986. toutefois, chez les plus de 85 ans, la proportion a un peu augmenté au cours des deux périodes quinquennales se terminant avec le recensement de 1986. Cette tendance de changement est évidente tant chez les femmes que les hommes.

Par ailleurs, les chances de vivre seuls sont beaucoup plus grandes chez les femmes âgées que chez les hommes âgés, particulièrement à un âge avancé. Dans le groupe des 65 à 69 ans, une femme sur quatre vivait seule en 1986, comparativement à un homme sur neuf. En partie du fait des taux de décès plus élevés chez les hommes, le pourcentage des femmes qui vivent seules augmente jusqu'à 85 ans, et commence ensuite à diminuer à mesure qu'elles entrent en plus grand nombre en établissement.

Chez les 80 ans et plus, presque les deux tiers des femmes vivaient seules ou en établissement, comparativement à un peu plus du tiers des hommes.

Au cours de la période de cinq ans allant de 1981 à 1986, le pourcentage des aînés de moins

de 85 ans qui vivaient seuls a augmenté.



Immortalité et congélation

Saviez-vous que pour l'American Cryonics Society, la congélation des corps et des cerveaux est un pas logique et alléchant vers l'immortalité ?

«Nos gens ne meurent pas» disent-ils. Ils ont été gelés avec des instructions de les dégeler à un certain moment, dans une couple de siècles. Si «la chance et le progrès scientifique le permettent, ils seraient alors réanimés».

«Il est difficile d'imaginer qu'une personne puisse préserver la mort à la perspective de l'immortalité», selon eux. D'ailleurs, ils rejettent toute prétention que la vie après la mort n'est pas naturelle ou est immorale.

«Évidemment, nous jouons à Dieu. Mais, disent-ils, nous jouons aussi à Dieu lorsque nous faisons une transplantation cardiaque. Alors !»

Il reste que «l'immortalité» n'est pas à la portée de toutes les bourses : les frais minimums pour la conservation du cerveau sont de 50,000 US, tandis que pour la conservation du corps entier, il en coûte 125,000 \$. À qui le tour ?

Semaine de l'action bénévole 1989

Comme l'année dernière, la Fédération des Centres d'Action Bénévole du Québec organise une Semaine de l'action bénévole qui aura lieu, du 16 au 22 avril 1989.

L'objectif principal de la Semaine de l'action bénévole est toujours de **rendre hommage aux bénévoles**, le thème de mesure : **reconnaissance et financement** et le slogan : **«Avez-vous du coeur au ventre ?»**

M. Claude Béland, le président du Mouvement Desjardins a accepté, cette année, la **présidence d'honneur** de la Semaine de l'action bénévole.

Plusieurs activités sont en préparation et l'ouverture officielle de la Semaine de l'action bénévole se fera au Complexe Desjardins à Montréal, le 17 avril prochain.

Pour de plus amples informations, communiquer avec Nicole Saint-Jacques (514) 524-7515.

fcabq

FÉDÉRATION
DES CENTRES
D'ACTION BÉNÉVOLE
DU QUÉBEC

suite de la page 16

Mises en relation avec l'âge, les aspirations relatives à l'autonomie et le désir de faire une belle mort augmentent, tandis que les réponses relatives à la réalisation de soi diminuent. Le **sexe** suscite des différences en faveur des hommes qui expriment plus d'intérêt pour la catégorie «Réalisation» (ou activité) et «Possession» (biens, propriétés, argent). Quant au niveau **socio-économique**, il donne lieu à un plus grand nombre de réponses se rapportant à la santé chez les sujets moins favorisés.

Implications

Les résultats obtenus devraient contribuer à corriger certaines **perceptions sociales** - et certains préjugés - relativement à l'expérience temporelle des personnes âgées. Même si elles sont intéressées à leur passé les personnes âgées ont une foule de projets à court ou long terme. Ces projets dirigent leurs comportements et influencent positivement

leur santé physique et mentale. Ces mêmes résultats sont susceptibles d'inspirer de nouvelles attitudes aux **intervenants** et de rendre ainsi leurs interventions plus efficaces. Il devient possible de seconder les dynamismes à l'origine des projets et d'encourager la démarche des personnes âgées pour réaliser ces projets afin qu'elles puissent vieillir en gardant un sens à leur vie.

De plus, l'amélioration des perceptions sociales et des attitudes des gens en rapport avec elles permettront **d'améliorer la perception que les personnes âgées ont d'elles-mêmes**. Il est bien connu, en effet, que les individus ont tendance à se percevoir en fonction des perceptions sociales et à se conformer aux attentes qu'ont les autres à leur endroit. Les personnes âgées recevraient donc un bon appui si les perceptions des autres leurs «ouvraient» le futur d'une certaine façon.

suite de la page 13

les différents changements apportés aux allocations familiales, au crédit d'impôt et à l'exemption pour enfant ont entraîné une baisse de l'enveloppe budgétaire qui leur était consacrée.

La «politique familiale» pratiquée par le gouvernement nie la valeur du travail au foyer supporté en majeure partie par les mères. Quant aux déductions pour frais de garde, faut-il rappeler que toute largesse en ce sens est vaine si l'on n'a pas résolu l'épineux problème des **reçus de garde**.

Il y aurait encore long à dire sur les déceptions des femmes face à l'impôt. Rien n'a été fait relativement au traitement fiscal des pensions alimentaires, qui avantages indûment les hommes qui les versent. Rien non plus afin d'augmenter les pensions de vieillesse.

Somme toute, un grand néant pour les femmes retraitées, à titre de parent ou de travailleuses au foyer ou en emploi.

RICHESSSE ET PAUVRETÉ — Un mot de 9 lettres

E	R	E	I	T	N	E	R	U	I	N	E	U	X	S
U	L	D	E	N	U	E	E	N	F	N	S	U	C	E
N	R	D	M	N	U	S	U	R	E	N	G	G	T	R
E	D	O	O	Q	G	M	Q	G	C	H	E	R	O	T
V	V	A	U	N	R	E	R	N	R	O	N	E	I	A
R	B	A	O	D	A	L	A	E	N	P	A	S	R	T
A	M	I	C	P	R	D	B	P	D	P	O	B	U	T
P	U	R	E	E	I	C	O	A	E	E	S	I	A	E
A	O	E	C	N	D	R	N	C	T	E	L	L	I	B
C	R	U	I	P	E	E	N	O	A	O	C	T	P	F
T	V	E	R	G	I	A	M	U	R	E	N	R	A	D
O	O	I	A	V	S	N	V	A	G	A	O	I	O	D
L	V	G	V	I	U	C	P	O	N	F	B	T	O	F
E	N	N	A	P	F	E	R	T	I	L	E	T	E	O
E	B	O	J	M	E	G	O	T	E	R	R	E	L	B

MOT MYSTÈRE

Réponse du numéro précédent :

Hemingway

A	AISANCE	DÉNUÉE	I	INGRAT	PERTE
	AISEE	DOT		INGRATE	POURVUE
	ARIDE	DOTER	J		PRIVÉ
	AVARICE	DOUAIRE		JOB	PROFIT
	AVOIR				PURÉE
B	BANQUE	E	M	R	
	BARON	ÉCLAT	MAGOT	RADIN	
	BIEN	ÉCONOME	MAÏRE	RÂPÉ	
	BILLET	ÉCUS	MANQUER	RÂPER	
	BLE	ELDORADO	MÉGOTER	RENTIERE	
	B.O.F.	ENGAGER		RIEN	
		EPARGNE	N	ROUND	
C	CHEROT	F	NABAB	RUINEUX	
	CREANCE	FAIBLE	NANTIE		
		CHEROT	NOTABLE	T	
		FÉCONDE		TERRE	
		FERTILE	P	TITRES	
D	DÉCAVE	G	PACTOLE		
	DEMUNI	GÈNE	PANNE	U	
		GRISBI	PARVENUE	USURE	

Lecture



*Vieillesse,
Société et
Démence*

Jean-Claude Pageot et Al.
Montréal, Méridien, 1989,
187 pages

Comme la maladie d'Alzheimer, d'autres formes de démence, atteignent plus souvent les gens du groupe gériatrique, plus particulièrement ceux de 85 ans et plus. On peut voir, d'après les prédictions pour le tournant du siècle, que la démence sera le problème numéro 1 des services de santé publique.

Produit par des spécialistes reconnus, l'ouvrage *VIEILLESSE, SOCIÉTÉ ET DÉMENCE* fait le point sur ces questions ainsi que sur plusieurs autres aspects de la problématique en gériatrie.



ON RESTE ICI !

Par : Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU)
1212, rue Panet, local 318
Montréal, Qué. H2H 2Y7

On reste ici ! témoigne de 25 ans de luttes pour le droit au logement et la survie des quartiers populaires. Écrit par celles et ceux qui ont vécus ces luttes, il présente les efforts de ces femmes et de ces hommes qui, de Hull à la Côte-Nord, en passant par Montréal, Sherbrooke et Québec, ont décidés de s'occuper de leur logement.

NOUVELLES
PRATIQUES
SOCIALES



LES CLSC
À LA CROISÉE
DES CHEMINS

LES CLSC À LA CROISÉE DES CHEMINS

Revue Nouvelles Pratiques Sociales
Presses de l'Université du Québec
Automne 1988. Vol. 1. #2

Pour sa deuxième parution, la revue *Nouvelles Pratiques Sociales* a choisi d'aborder le très actuel problème du renouvellement des pratiques en CLSC. Le CLSC est-il toujours une voie d'avenir ?

Avec les
compliments de

IMPRIMERIE

soleil inc.



120, boul. Industriel
Boucherville (Québec)
J4B 2X2

Notre no. de téléphone
(514) 449-2184

Notre no. de télécopieur
(514) 449-2176



Canada
Post

Postes
Canada

Bulk En nombre
second deuxième
class classe
Enregistrement # 7756

MONTRÉAL

**5^e
Salon
international
des
aînés**

**PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL
16 au 20 mai 1989**

Tous les jours : 10 h. à 18 h.
sauf mercredi : 10 h. à 21 h.

**COUPS D'OEIL SUR LE PRÉSENT
CLINS D'OEIL À L'AVENIR**

**VENEZ VOUS INFORMER
ET ... VOUS DIVERTIR!**

845-4373



**MÉTRO
PLACE D'ARMES**

**Admission : 6 \$
50 ans + : 5 \$**

**Groupes : 4 \$
(min. 20 pers.)**

Passeport 5-jours : 7 \$